



Directeur des poursuites militaires

Quartier générale de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

DMP Policy Directive 002 – Annexe B

Classification (s’il y a lieu) (lorsque complété)

Annexe B – Formulaire de vérification préalable à l’accusation pour le conseiller juridique de l’unité

Directeur des poursuites militaires

Ce formulaire de vérification préalable à l’accusation doit être complété conformément à l’ORFC 107.03 et la directive du DPM 002. Avant de compléter ce formulaire, le procureur devrait s’assurer que le conseiller juridique de l’unité lui a fourni toute la preuve disponible au dossier à ce jour. Si le dossier est incomplet, le procureur devrait retourner le dossier au conseiller juridique de l’unité pour obtenir un supplément d’enquête ou recommander de ne pas porter d’accusations. Le procureur doit compléter et transmettre ce formulaire dans un délai de 30 jours.

PARTIE 1 – Informations générales

Date de réception :	
Procureur :	Conseiller juridique de l’unité :
Téléphone :	Téléphone :
Région :	
Suspect-Accusé	
Nom :	Unité :
Numéro de matricule :	Force : Rég / Rés

PARTIE 2 – Décision du Procureur

Matériel révisé par le procureur :	Commentaires (<i>vous pouvez joindre une feuille séparée au besoin</i>) :
<p>Juridiction établie : Oui / Non</p> <p>Perspective raisonnable de condamnation : Oui / Non</p> <p>Est-ce l’accusation doit être portée? : Oui / Non</p> <p>Dossier retourné au conseiller juridique de l’unité supplément d’enquête: Oui / Non</p>	

PARTIE 3 – Accusations

Accusations recommandées	Détails
Première chef – Article, Loi	
Deuxième chef – Article, Loi	
Troisième chef – Article, Loi	

PARTIE 4 – Ce qui est requis du conseiller juridique

<p>Le conseiller juridique de l'unité doit informer le PMR des accusations signifiées à l'accusé : Oui / Non <i>(Ex. : intérêt médiatique)</i></p> <p>L'unité doit préparer la divulgation immédiatement : Oui / Non</p> <p>Envoyer à :</p>	<p>Complément d'enquête requis : <i>(indiquer si non requis avant de porter l'accusation)</i></p>
---	---

Signature du procureur militaire

Date

Original: SNEFC

Copie 1: Dossier

Copie 2: DAPM